

<http://ujfp.org/spip.php?article6256>



# Lundi 19 mars, procès devant le tribunal de Versailles, du droit d'appeler au boycott culturel d'Israël



- BDS - Les actions BDS -  
Date de mise en ligne : lundi 12 mars 2018

---

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

---

## **Communiqué de la Campagne BDS France [✱]**

Nous avons appris qu'Olivia Zemor, directrice de publication du site internet europalestine.com est convoquée devant le tribunal de Versailles le 19 mars 2018.

L'Union des communautés juives d'Ile de France accuserait le site de « provocation à la haine ou à la violence » et de « provocation à la discrimination nationale, raciale, religieuse », à cause d'une vidéo datant de 2011 qui appelait Vanessa Paradis et Johnny Depp à ne pas se produire en Israël. Cette action s'inscrivait dans la campagne Boycott Désinvestissement Sanctions (BDS). Une campagne internationale spécifique avait été lancée et l'organisation israélienne « Boycott from Within », partie prenante avait publié [cette lettre](#). La campagne BDS-France avait également adressé une lettre à la chanteuse.

Rappelons que Vanessa Paradis, sensible aux arguments du Boycott culturel du pays de l'apartheid avait annulé son concert en Israël. De nombreux autres artistes l'ont précédée et suivie parmi lesquels on peut citer tout récemment la jeune chanteuse Lorde, mais aussi Cassandra Wilson, Annie Lenox, Lauryn Hill, Natacha Atlas, Aziza Brahim, Cat Power, Sinead O'Connor, Roger Waters, Elvis Costello, Brian Eno, Jason Moran, Richard Bona, Eddie Palmieri, Salif Keita, Jello Biafra, Massive Attack, U2, Gil Scott-Heron, John Berger, Alice Walker, Gillian Slovo, Naomi Klein, Susan Sarandon, Emma Thompson, Danny Glover, Peter Brook, Jean-Luc Godard, Mira Nair, Ken Loach ou Mike Leigh.

Bien qu'ils perdent la plupart de ces procès, des groupes supporters inconditionnels de la politique d'Israël ont décidé de continuer à encombrer les tribunaux avec un seul but : insinuer que toute critique de l'État d'Israël serait de l'antisémitisme. Le but de cet acharnement juridique est toujours le même : faire taire toute critique à l'égard de la politique du gouvernement israélien.

Aujourd'hui le constat est accablant : Les Palestiniens subissent :

- la colonisation galopante en Cisjordanie
- l'épuration ethnique de Jérusalem
- le blocus inhumain des 2 millions de Palestiniens de Gaza
- la terrible répression du mouvement populaire palestinien et particulièrement des enfants
- l'emprisonnement massif comme arme d'oppression et de domination
- la discrimination pour les palestiniens d'Israël
- la privation du droit au retour dans leur pays pour les réfugiés de 1948 et de 1967.....

Les résolutions de l'ONU sont bafouées par les autorités israéliennes, et notre gouvernement au lieu d'agir pour les faire respecter, reste inerte et se contente de paroles laissant s'appliquer la « loi » du plus fort.

Le mouvement BDS prouve son efficacité par son essor et par :



## Lundi 19 mars, procès devant le tribunal de Versailles, du droit d'appeler au boycott culturel d'Israël

- ▶ l'interdiction, décrétée par le gouvernement israélien contre 20 associations, d'entrer en Palestine,
- ▶ la dépense de millions de dollars pour tenter de le discréditer et le combattre,
- ▶ l'agitation dérisoire des supporters aveugles d'Israël en France.

Après le procès fait en janvier à Richard et BDS 57, l'acquittement d'Olivia Zemor est indispensable et le gouvernement français doit changer d'attitude.

Devant l'inertie des États le boycott citoyen de l'État israélien est un droit (et un devoir) jusqu'à ce que celui-ci se conforme au droit international et aux droits humains !

[\*] NDLR : L'UJFP, membre de la campagne BDS France s'associe pleinement à ce communiqué.